



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publication le : 8 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le 4 avril à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de *Monsieur Francisque VIGOUROUX, Maire*.

Présents : M. VIGOUROUX, M. MOISON, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. PRIVE, M. JOUHANNET, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme FENOLLAR, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METVIER, Mme LAUNAY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Absents excusés : Mme HAMON (pouvoir à Mme HORTAUT), Mme MALOIZEL (pouvoir à M. VIGOUROUX), M. WOSZENSKI (pouvoir à Mme GORSY), Mme FRANCESETTI (pouvoir à M. JOUENNE), M. BOUIN (pouvoir à Mme CHARPENTIER), Mme PELLICER-GARCIA (pouvoir à M. DURO), M. POMPA (pouvoir à M. TURPIN), M. KORCHIA (pouvoir à Mme LAUNAY).

Mme METVIER est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT

Objet : attribution des marchés de travaux aux entreprises pour le réaménagement des terrains sportifs du complexe sportif des Bois Brûlés (CSBB)

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L2122-23,

VU les articles L .2123-1, R.2121-1 à 2, R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique, relatifs aux marchés publics et notamment à la procédure adaptée,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de réaménager les terrains sportifs du Complexe Sportif des Bois Brûlés,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 18 décembre 2023 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil d'acheteur de la ville AW Solutions, pour une consultation des entreprises qui s'est déroulée du 18 décembre 2023 au 22 janvier 2024 (marché 23MA22),

CONSIDERANT l'analyse technique et financière des offres effectuée par l'agence d'architecture Morin-Rouchère, Maître d'œuvre pour cette opération proposant de retenir pour le :

- Lot 01 : SIORAT
- Lot 02 : BOUYGUES ENERGIES SERVICES

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Transition Ecologique, Urbanisme et travaux et du Commission Ressources et Sécurité du 26 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Nombre de
Conseillers

En exercice : **33**

Présents : 25

Votants : 33

